

Service instructeur
DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

**ACTIONS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
PRE PROGRAMME 2016**

Résumé : La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement mobilise des crédits pour financer un programme départemental d'actions de prévention en direction des seniors. Dans l'attente du diagnostic des besoins et d'une stratégie de prévention partagée entre les différents financeurs prévue par les textes, il est proposé d'adopter un pré-programme 2016 de 23 actions de prévention, pour un montant de 431 176€. Cette dépense est entièrement couverte par une recette de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015 a confié au Département la mission d'installer une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie chargée, à partir d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus et du recensement des initiatives locales, de définir un programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention.

Les dépenses relatives à ces actions doivent respecter des critères définis par la loi pour bénéficier d'un concours financier versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Département.

1. La définition d'un pré-programme d'actions en 2016

L'installation de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aura lieu le 8 novembre 2016 et les délais contraints ne permettent pas de finaliser, en 2016, un diagnostic des besoins et une stratégie commune de prévention de la perte d'autonomie pour le Haut-Rhin, comme le prévoit la loi. Ces travaux ont démarré et permettront, dès 2017, de lancer un appel à projets complet et diffusé à tous, à l'issue duquel notre programme d'actions sera défini.

Dans cette attente, avec l'accord de nos principaux partenaires de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (Agence Régionale de la Santé, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole et Régime Social des Indépendants), il est proposé d'élaborer un pré-programme de financement d'actions collectives de prévention pour 2016 choisies de manière concertée.

2. Le contenu du programme

Sans attendre la parution de la loi et depuis plusieurs années, des actions de prévention sont organisées sur notre territoire. Ces actions et ces projets ont été rapidement recensés, afin de pouvoir les soutenir dès 2016.

Ce pré-programme comporte 23 actions, portées par 11 opérateurs associatifs connus pour réaliser un travail sérieux, pour certains labellisés et dont les actions bénéficient, par ailleurs, de soutiens financiers des régimes de retraite principaux ou complémentaires, ou d'organismes mutualistes.

Les actions qu'il est proposé de subventionner figurent en annexe 2 du présent rapport.

Elles concernent :

- la santé globale et le bien-vieillir dont la nutrition, la mémoire, le sommeil, les activités physiques, la prévention des chutes, le bien-être et l'estime de soi,
- la sécurité routière,
- le lien social.

Ces actions sont organisées tant dans les grandes agglomérations qu'en milieu rural. Le public est varié (dépendants et autonomes).

La convention-type, en annexe 1, encadre le versement de l'aide et précise que le soutien accordé en 2016 ne constitue pas un engagement à le poursuivre en 2017.

Une seule action d'envergure s'inscrit pour l'instant dans la durée (3 ans). Il s'agit d'un projet porté conjointement par le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT) et ENVIE 2^eAlsace (réseau d'entreprises de l'économie sociale et solidaire) de mise en place de circuits de recyclage d'aides techniques, dans une dynamique de développement durable. Pour 2016, il s'agit, dans un premier temps, de financer des frais d'étude.

Le montant total des subventions est de 431 176€. Il est précisé que cette dépense est incluse dans les dépenses compensées par un concours notifié par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à hauteur de 1 151 804€.

Les crédits sont inscrits au programme I711, chapitre 016 – fonction 550 – nature 6574 – code/programme 3097 – service 010.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^{ème} Commission réunie le 23 septembre 2016.

Il est ainsi proposé :

- d'approuver les montants accordés à chaque projet précisé dans le tableau joint en annexe 2 du présent rapport, qui feront l'objet d'un versement unique,
- d'approuver les termes du modèle de convention-type à conclure entre le Département et les différentes associations, joint en annexe 1 du présent rapport,
- de m'autoriser à signer lesdites conventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN